



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JANVIER 2023

Date de la convocation : 19 janvier 2023

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, MM. GUIMONET, DUVAL, SEGUIN, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, M. CHENE, Mme ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, BLANCHARD, GUENIN, HOUGNON, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL, Mme ESCAMEZ, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme ROGER, Mme POUGET, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme ORTH, M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS, Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. SABOURDY, M. NAUDION, Conseiller Municipal, Mme GIRAUDET, Conseillère Municipale, M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. BLANCHARD, Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale, M. CORDONNIER, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. GUENIN.

ABSENT : M. JOLIVET, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

DENOMINATION DE VOIES - N° 23/01 - 07

Madame ROGER, Adjointe au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"Il est proposé de nommer :

- la future voie, entre les n° 370 et 420 de la rue Georges Guynemer, qui desservira les 20 logements de Loir et Cher Logement, au titre du NPNRU : "**Allée Léon Gambetta**"
- la voie, après le n° 34 de l'Avenue Georges Pompidou, qui desservira une dizaine de lots à vocation économique : "**Allée Madeleine Sologne**"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, les dénominations proposées.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

30 JAN 2023

Mis en ligne sur le site internet le

02 FEV 2023

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<http://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,

Jeanny LORGEUX.



Laurence MERCIER.

Commune :
ROMORANTIN-LANTHENAY

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 16/01/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
ROMORANTIN-LANTHENAY
Pôle de Topographie et de Gestion
Cadastrale 10, rue Louis Bodin 41026
41026 BLOIS CEDEX
tél. 02.54.55.71.51 -fax
sdif41@dgif.finances.gouv.fr

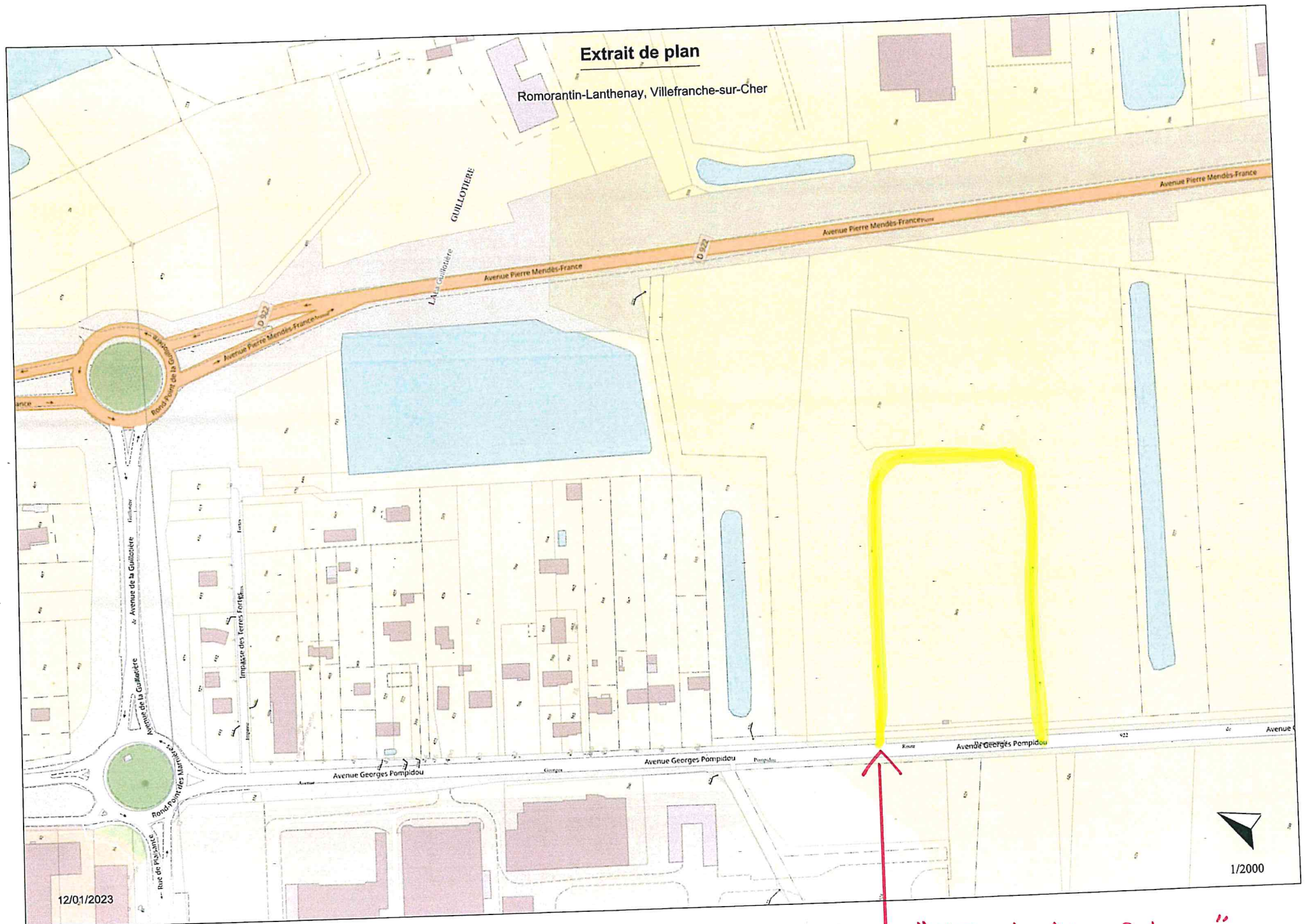
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Extrait de plan

Romorantin-Lanthenay, Villefranche-sur-Cher



"Allée Madeleine Sologne"